



## Dossier de demande de subvention PDASR 2025

## Pièces à fournir avant le 31 janvier 2025 :

- la fiche action locale (une par action)
- le règlement du PDASR 2025 signé,
- le contrat d'engagement républicain signé,
- le statut (pour les associations),
- le bilan budgétaire de l'année précédente présenté en assemblée générale (pour les associations),
- le RIB,
- le(s) devis.

## Pièces à fournir après réalisation de l'action :

- Le bilan de l'action où sera précisé (fiche bilan en téléchargement sur le site) :
  - le nombre de participants,
  - les points forts, les points à améliorer,
  - les pistes d'évolution souhaitées de l'action, le cas échéant,
  - le ressenti du public cible et des intervenants vis-à-vis de la pertinence de l'action,
  - la couverture média (presse, internet, reportage TV...).
- Un bilan financier comportant : une fiche récapitulative des dépenses accompagné des factures.

Le traitement du dossier ne sera possible que sur dossier complet à adresser par mail à l'adresse suivante : pref-bsrt@hautes-pyrenees.gouv.fr